

VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de vous rendre compte de votre budget pour votre formation.

Tous nos tarifs sont affichés en agence et sur notre site www.autoecoledeslycees.fr

	PRESTATION	MONTANT UNITAIRE HT	MONTANT UNITAIRE TTC	VOLUME	TOTAL TTC
FORMATION	Gestion élève (demande ANTS et gestion planning)	20.83	25.00	1	Offert
	Fournitures pédagogiques	20.83	25.00	1	25.00€
	Formation	170.83	205.00	1	205.00€
	Demande de titre (Permis AM)	16.67	20.00		

-Tous règlements de prestations ou produits font l'objet de la délivrance d'une note lorsque le prix est supérieur ou égal à 25,00€ (TVA comprise). Pour les prestations et produits dont le prix est inférieur à 25,00€ (TVA comprise) la délivrance d'une note est facultative, mais peut-être remise sur simple demande du client.

TOTAL TTC 230.00€

Prise de RDV pour votre inscription sur :

<https://autoecoledeslycees.fr/permis-b/> ou par téléphone au 04-76-35-88-68



Documents à fournir :

- Une ephoto
- Une carte d'identité
- Un justificatif de domicile de -6 mois (avis imposition, EDF, facture tel...)
- Une attestation d'hébergement
- La carte d'identité de l'hébergeant
- ASSR1 ou 2
- Dès 17 ans votre journée d'appel (JDC) ou l'ordre de convocation



Avis clients



Equipements obligatoires

Casque et Gants homologués
Pantalon et blouson résistants
Chaussures fermées Montantes

La formation «option cyclomoteur» doit être effectuée sur des véhicules du centre de formation. Lors de la formation «option quadricycle léger», le véhicule peut ne pas appartenir au centre de formation. Dans ce cas, il doit être couvert par une assurance pour toute la période d'apprentissage.

La formation AM fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur: L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route; l'arrêté du 22 décembre 2009; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

AutoEcole
des Lycées



Informations

Permis

AM (BSR)



Votre moto-école vous informe sur les nouveaux permis. Quel permis ? À quel âge ? Sur quels véhicules ? Quelle formation et pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Vos dates de réservations : Le _____ de _____ à _____
et le _____ de _____ à _____



HORAIRE D'OUVERTURE

SARL AUTO-ECOLE DU BOURG NEUF

2 rue du Bourg Neuf.
38480 Le Pont de Beauvoisin
TEL : 04 76 35 88 68

Agrément E1603800200
SARL-Capital 5000€-RCS VIENNE-
SIRET 821 564 473 00014- APE 8553Z
Déclaration OF 84380700438 (ne vaut pas agrément d'état)

Lundi		
Mardi	10h00-12h00	13h30-19h00
Mercredi	10h00-12h00	13h30-19h00
Jeudi	10h00-12h00	13h30-19h00
Vendredi	10h00-12h00	13h30-19h00
Samedi	8h00-12h00	

LE PERMIS AM

DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation.



Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.

ÉQUIPEMENTS PENDANT LA FORMATION

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

	Cyclomoteur		Quadricycle léger
Âges	14 ans		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou Puissance	50 cm ³ ou 4 kW		
Poids à vide	-		< 350 kg
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger		

LA FORMATION DE 8 HEURES MINIMUM

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
1	30 minutes	Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.	<ul style="list-style-type: none"> Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
2	Minimum 1 h ①	Formation à la conduite hors circulation.	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.
3	30 minutes	Apports théoriques (code de la route).	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
4	Minimum 3 h ①	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.
5	Minimum 1 h ②	Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.

① Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).

② La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.